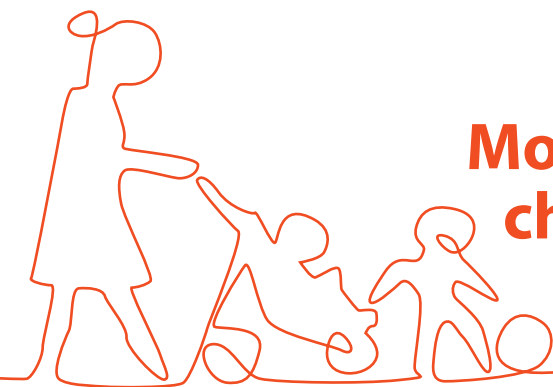




**Le Département à votre service**



# **Mon Livret d'Accueil chez mon assistant maternel**

Ce document vous est proposé  
pour vous aider à définir  
les modalités d'accueil de l'enfant  
chez son assistant maternel



Ce livret vous est proposé afin de vous aider à exprimer vos attentes concernant l'accueil de votre enfant chez son assistant maternel, dans le but de favoriser son éveil et son épanouissement.

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance. Son rôle est d'accompagner votre enfant dans le respect des valeurs familiales.

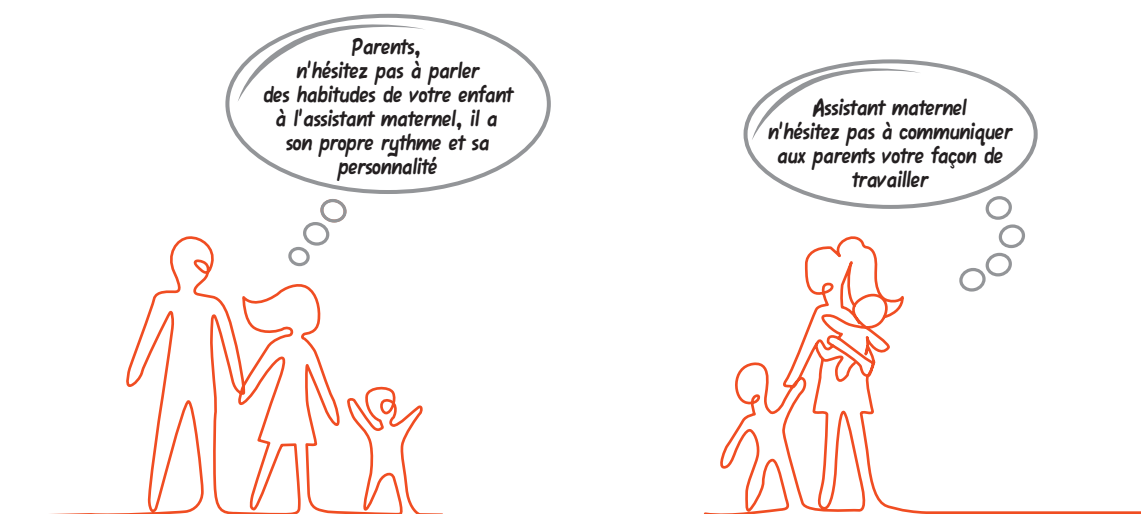
Il est important, dans l'intérêt de l'enfant, que les parents et l'assistant maternel favorisent l'installation d'une relation de confiance basée sur le respect et la discrétion.

Le livret d'accueil peut être complété en même temps que l'élaboration du contrat de travail.

Il est du devoir du parent-employeur de vérifier, auprès de son assistant maternel, son agrément et son extension d'assurance (responsabilité civile professionnelle et de transport).

L'épanouissement de l'enfant dépend de la qualité et de la continuité des soins qui lui sont donnés.

Pour son bien-être, il est important qu'un dialogue et un respect mutuel s'instaurent.



**L'assistant maternel** s'engage à respecter le secret professionnel sur tout ce qu'il peut apprendre de par sa profession sur l'enfant ou sa famille, sauf en cas de mauvais traitements.

**Les parents** s'engagent à respecter le domicile et la vie privée de l'assistant maternel.

## L'enfant

Nom

Prénom

Date de Naissance

## La famille de l'enfant

- Père .....

- Mère .....

- Frère(s) et soeur(s) .....

## L'assistant maternel

- Nom, prénom .....

- Comment l'enfant peut-il l'appeler ? .....

- Présence du conjoint ou compagnon avec l'enfant accueilli

oui  non

- L'assistant maternel a-t-il des enfants  oui, combien ? .....  non

- Présence des enfants de l'assistant maternel avec l'enfant accueilli

oui  non

## Les enfants déjà accueillis

- Prénoms et dates de naissance : .....

.....

.....

.....

 **Ne JAMAIS laisser un enfant SEUL en présence d'un animal**

## Présence d'animaux à son domicile

Chien  Chat  Autres .....

## Le tabac

- L'assistant maternel ou son entourage fume-t-il ?  oui  non

La période d'adaptation est indispensable pour l'enfant afin de poser les bases d'une bonne entente entre les parents et l'assistant maternel, d'assurer la continuité de sa prise en charge quotidienne (sécurité, alimentation, repères éducatifs et affectifs...).

Elle doit être progressive, de quelques heures à quelques demi-journées.

Rythme et fréquence des rencontres entre les parents et l'assistant maternel .....

.....

.....

.....

.....

Les pièces du logement où l'enfant aura accès .....

.....

.....

.....

.....

L'enfant est sous la seule responsabilité de l'assistant maternel

 **Ne JAMAIS confier l'enfant à un tiers, même de la famille de l'assistant maternel y compris pour les déplacements scolaires ou personnels.**

Arrivée  
et départ sont  
des moments  
importants

## Les échanges

Mes grandes étapes éducatives, en cohérence avec mon développement, seront initiées par mes parents en concertation avec l'assistant maternel (diversification alimentaire, propreté, marche...)

Ces échanges se feront :  par écrit  verbalement

# MES HABITUDES

## Le sommeil

### Les habitudes et rituels

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Les rythmes et horaires

.....

.....

.....

.....

.....

## Habitudes de réveil

.....

.....

.....

.....

.....

## Où dort l'enfant ? (lieu habituel et adapté)

Chambre partagée avec un autre enfant  oui  non

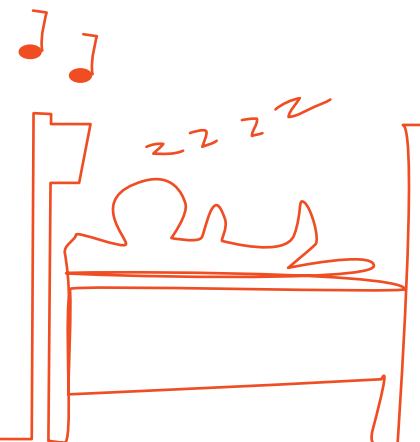
Le couchage sur le DOS est impératif.  
Tout système d'ATTACHES fixé au lit est INTERDIT.  
Retirer chaînes, bijoux, colliers, gourmettes, cordon de sucette  
Eviter une multitude de peluches dans le lit.  
Dans les lits parapluie utiliser le matelas d'origine sans rajouter de matelas supplémentaire.



Quand je dors, aucun adulte ou adolescent ne partage ma chambre

Température de la chambre à 19°

Le couchage doit être adapté à l'âge de l'enfant avec des draps ou des turbulettes qui lui sont réservés



## L'ALIMENTATION

Il est important de veiller à l'HYGIENE des MAINS pour l'ASSISTANT MATERNEL et l'ENFANT, ainsi que du MATERIEL utilisé.

Moment d'éveil et de plaisir

A partir de la diversification alimentaire, l'assistant maternel fournira-t-il les repas ?  oui  non à partir de quel âge ? .....  
Privilégier le réchauffage des repas dans des récipients en verre ou porcelaine, éviter les plastiques.

J'apprécie de prendre mes repas dans un lieu habituel et à heures fixes

Je découvre la nourriture avec tous mes sens et j'adore manger avec mes doigts !

### Le repas

Horaires : .....

Je prends mes repas dans la cuisine, le salon... ? .....

J'aime bien être (sur les genoux, chaise haute, etc ...) .....

J'aime beaucoup .....

Je n'aime pas .....

Mes habitudes alimentaires vont se modifier au fur et à mesure que je vais grandir. Il faudra prendre le temps de parler ensemble de ces changements .....

Allergies et régimes particuliers (éventuellement) .....



Ne forcez pas un enfant à manger

Éviter les bonbons récompense et les grignotages

## L'ACQUISITION de la PROPRETÉ

En vue de cette acquisition, l'enfant doit :

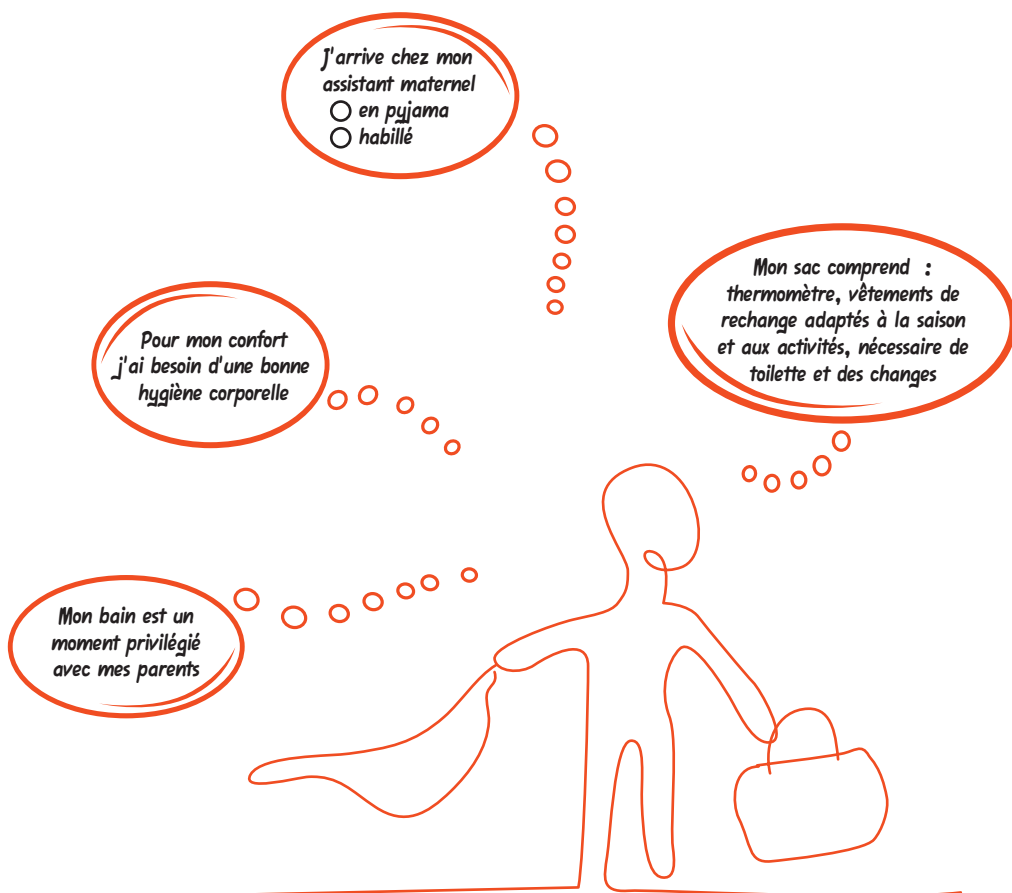
- savoir marcher, monter un escalier, en ressentir le besoin,
- être capable de : se retenir, se relâcher, comprendre ce qui lui est demandé,
- **et surtout avoir envie de grandir.**

Pour l'apprentissage de la propreté, proposer, suggérer mais ne jamais forcer.

J'arrive chez mon assistant maternel propre, et j'en repars propre !



## L'HYGIÈNE



Je me brosse les dents ?  oui  non



Respecter la pudeur de l'enfant et préserver ses moments d'intimité.

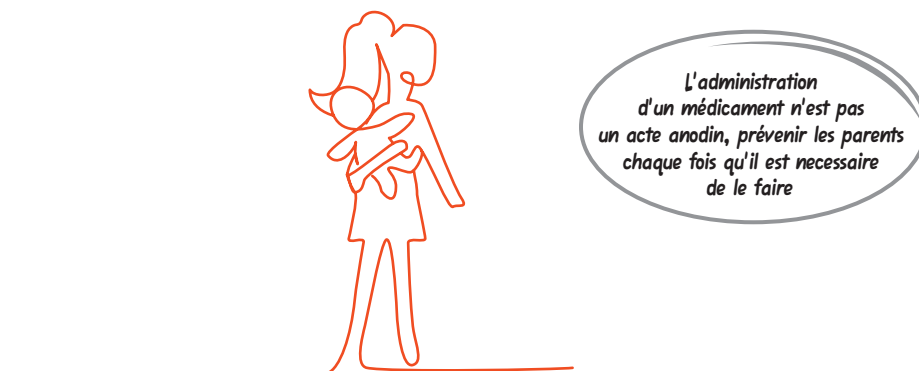
## LA SANTÉ et LES SOINS

Il n'est pas obligatoire de fournir à l'assistant maternel le carnet de santé de l'enfant, son contenu est confidentiel.

**Les parents et l'assistant maternel s'engagent** à signaler toutes les maladies contagieuses et infantiles des enfants présents au domicile.

**L'assistant maternel doit disposer d'une ordonnance de médicaments antipyrétiques** (contre la fièvre) ou autre traitement, régulièrement renouvelée, mentionnant les doses à donner en fonction du poids de l'enfant.

**Les parents fournissent les médicaments prescrits dans leur emballage d'origine** (posologie notée sur la boîte, ainsi que le nom de l'enfant).



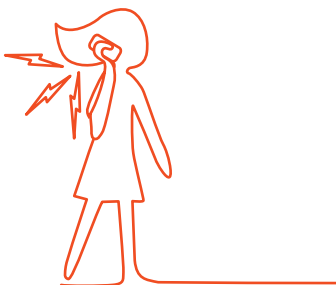
Si la température est supérieure à 38° : découvrir l'enfant, le faire boire souvent et en petite quantité

## En cas d'accident !

L'assistant maternel doit alerter les secours compétents puis **prévenir immédiatement les parents**

SAMU **15**  
POMPIERS **18**  
Appel d'un portable **112**  
CENTRE ANTI-POISONS d'ANGERS **02 41 48 21 21**

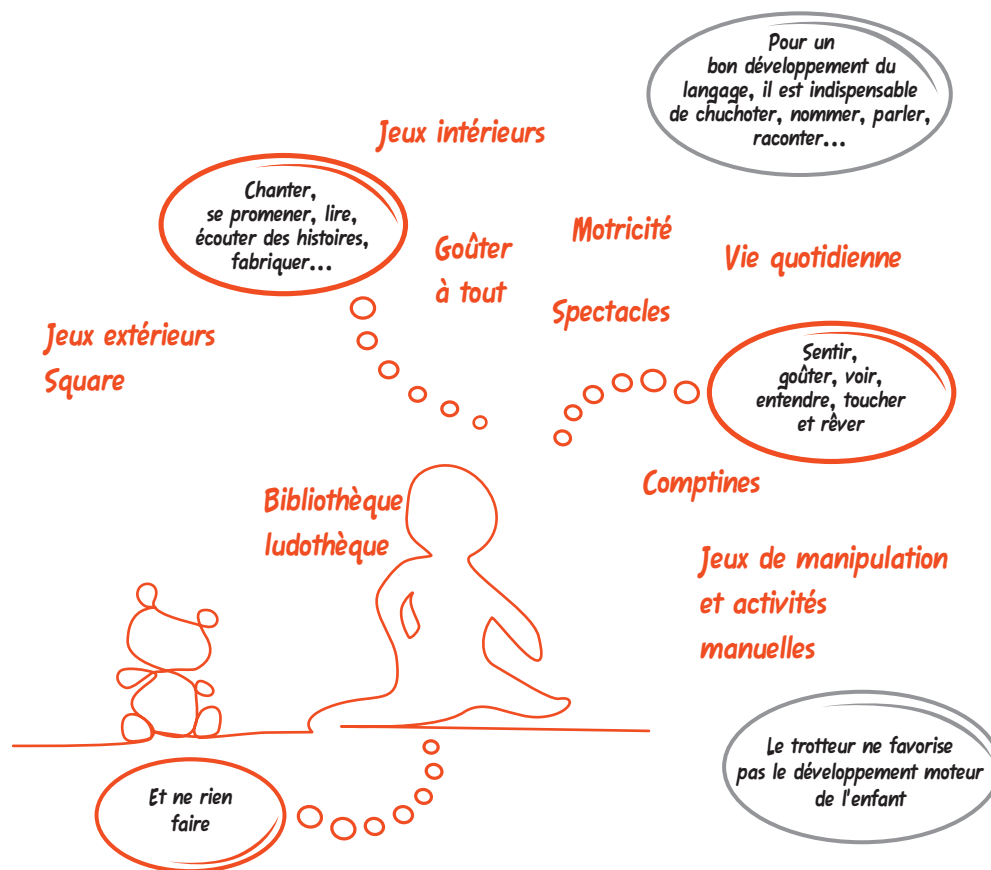
## URGENCE



Précisions que les parents estiment essentielles de communiquer :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## L'ÉVEIL - L'ÉPANOUISSEMENT



**Pas de télévision ni d'ordinateur avant 3 ans, après, avec modération**

Remarques ou souhaits à formuler :

.....  
.....  
.....

## LES VALEURS ÉDUCATIVES

Mes parents et mon assistant maternel doivent être d'accord sur les principaux choix éducatifs qui me concernent

Mon assistant maternel me donnera des consignes simples

### Quelques pistes de discussion

- les pleurs, les colères .....
- la politesse .....
- le respect des autres, des choses .....
- l'autorité .....
- les limites à définir .....
- les câlins et les bisous .....

Points essentiels de votre discussion à noter éventuellement

On peut me dire NON et m'expliquer pourquoi, y compris devant mes parents

## LES TRANSPORTS

L'enfant doit être transporté dans des conditions réglementaires avec du matériel homologué, adapté au poids de l'enfant et l'autorisation des parents.

Dans le cadre de son activité professionnelle, l'assistant maternel fera-t-il les trajets pour se rendre à l'école ?

oui  non

A quelle école ? .....

Distance de l'école .....

### Comment ?

- à pied
- en voiture
- en transport en commun
- en poussette
- en vélo

Les trajets scolaires se feront-ils pour :

- les autres enfants déjà accueillis
- l'enfant confié
- les enfants de l'assistant maternel

Des déplacements d'ordre familial auront-ils lieu pour les enfants de l'assistant maternel ?  oui  non



# LES ACCIDENTS DOMESTIQUES

## Observer, agir pour anticiper et prévenir

### A la maison, penser à :

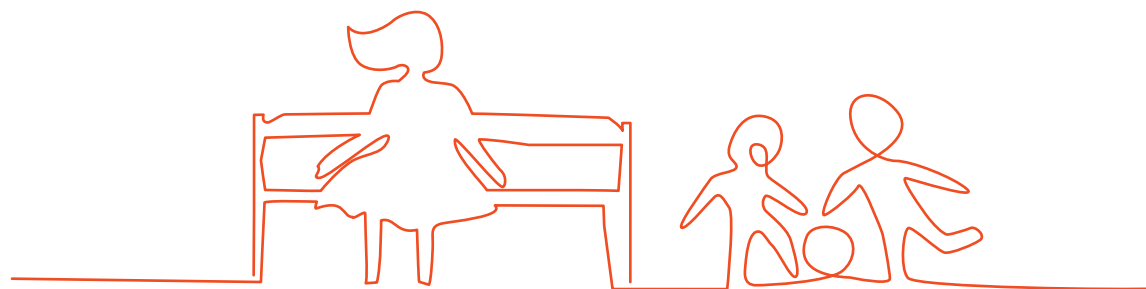
- mettre des cache-prises si **les prises électriques** ne sont pas aux normes,
- installer des bloque-portes sur les placards à portée des petites mains,
- **ranger les médicaments** dans un placard fermé à clef ou en hauteur, hors de portée des enfants,
- écarter les cacahuètes apéritives, les piles "boutons", les allumettes, les petits objets ...
- mettre hors de portée des enfants les plantes toxiques,
- **poser des barrières** en haut et en bas des escaliers, en fonction des espaces accessibles aux enfants,
- avoir du matériel de puériculture adapté et aux normes (lit ...)
- enlever les meubles **aux abords des fenêtres**, qui pourraient servir de marche-pied.

### Plus particulièrement dans la cuisine, attention :

- aux brûlures possibles avec **la porte du four** et le contenu des casseroles (tourner les poignées vers l'intérieur),
- aux **couteaux**,
- aux **produits d'entretien**,
- aux **appareils ménagers** (fer à repasser, cuisinière, hublot de machine à laver, etc...)
- être prudent pour le réchauffage des aliments, utiliser du verre ou des plastiques sans bisphénol A, se reconnaissant par un sigle P (code 5) ou PP (code 2).

### à l'extérieur :

- Piscine, mare, puits doivent être protégés, **ne pas quitter des yeux un petit** qui joue à proximité,
- Barbecue : ne jamais laisser un enfant s'en approcher,
- **Ranger les outils** après usage,
- Rendre impossible **l'accès à la voie publique**, aux espaces naturels dangereux (cours d'eau, trous ..), aux espaces construits dangereux (descente de garage, terrasse en surplomb ...).



# LES AUTORISATIONS

Je soussigné(e) .....  
responsable légal de l'enfant .....

**autorise, M.** .....

- à **photographier ou filmer mon enfant** dans le cadre des activités journalières et ludiques organisées par l'assistant maternel, dans le respect de son intimité et de son intégrité  **oui**  **non**

- à **se rendre avec mon enfant** au parc, au marché, à la bibliothèque, à un spectacle...  **oui**  **non**

- à **participer avec mon enfant aux diverses activités** et sorties proposées par la bibliothèque, le Relais Assistants Maternels, le Centre Social, etc...  **oui**  **non**  
 régulièrement  occasionnellement

- les personnes suivantes à venir chercher mon enfant chez son assistant maternel : .....

.....  
.....

- à **prévenir, en cas d'urgence et en mon absence** : .....

.....  
.....

A ..... Le .....

Signature de l'assistant maternel    Signature(s) du(des) parent(s)

## Notes

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



# Département de l'Indre

## Direction de la Prévention et du Développement Social

---

### Maison Départementale de la Solidarité

Centre Colbert - 4 rue Eugène Rolland

B.P. 601 - 36020 Châteauroux Cédex

Tél : 02.54.08.38.09

Fax : 02.54.08.38.98

[www.indre.fr](http://www.indre.fr)

---

#### **C.A.S. CHÂTEAUROUX**

33 avenue de la Gare  
36000 CHÂTEAUROUX

Tél. 02 54 27 73 05

#### **C.A.S. LA CHÂTRE / ARDENTES**

Site de la Châtre  
25 rue Fernand Maillaud  
36400 LA CHÂTRE

Tél. 02 54 48 23 08

#### **Site d'Ardentes**

Maison des services  
24 rue George Sand - B.P. 12  
36120 ARDENTES

Tél. 02 54 36 58 00

#### **C.A.S. BUZANÇAIS / VALENÇAY**

Site de Buzançais  
Promenade des Grands Jardins  
36500 BUZANCAIS

Tél. 02 54 84 05 24

#### **Site de Valençay**

10 rue Talleyrand  
36600 VALENÇAY

Tél. 02 54 00 18 99

#### **C.A.S. LE BLANC / ARGENTON-SUR-CREUSE**

Site du Blanc  
1 rue Jean Giraudoux  
36300 LE BLANC

Tél. 02 54 28 35 20

Site d'Argenton-sur-Creuse  
Hôtel des Services Sociaux  
67 rue Auclert-Descottes  
36200 ARGENTON-SUR-CREUSE

Tél. 02 54 24 10 53

#### **C.A.S. ISSOUDUN / DÉOLS**

Site d'Issoudun  
63 bis avenue des Bernardines  
36100 ISSOUDUN

Tél. 02 54 21 20 41

Site de Déols  
37-39 avenue du Général de Gaulle  
36130 DÉOLS

Tél. 02 54 22 25 42